

DEVENIR ENSEIGNANT D'ARTS PLASTIQUES

UNE MISSION AD OSSÉE AU RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

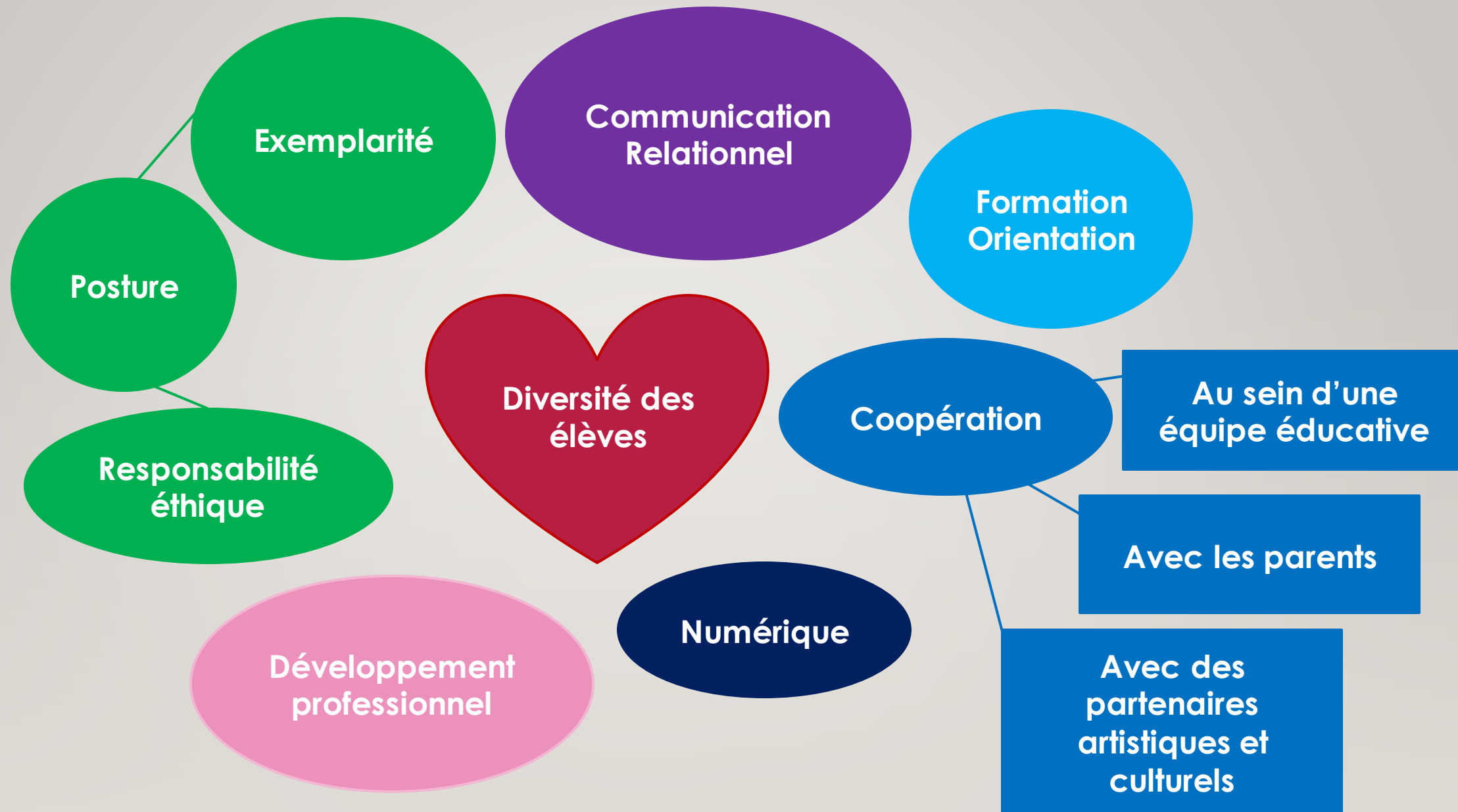


I. LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Compétences communes à acquérir progressivement par tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel





Compétences communes à acquérir progressivement par tous les professeurs

P.1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P.2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P.3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P.4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

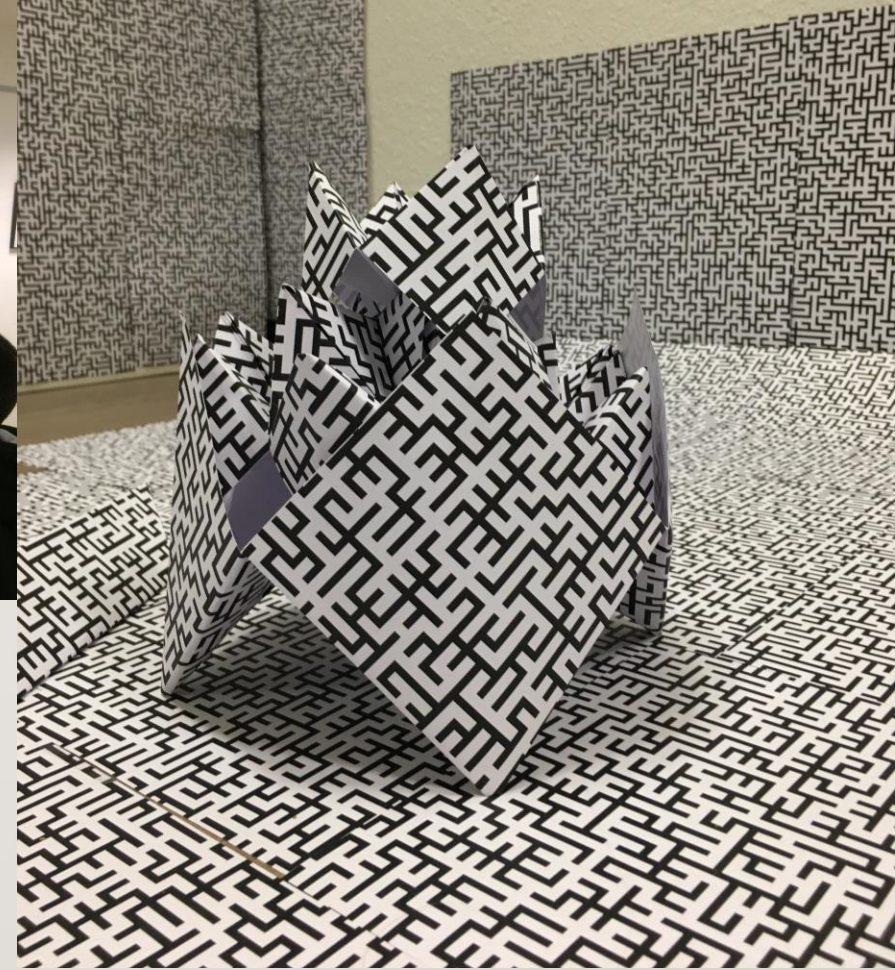
P.5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves







Pratique artistique
Connaissances théoriques et
culturelles
Rencontre artistique



EXPOSITION

LA SEMAINE DES ARTS

DU 25 AVRIL AU 04 MAI 2016

THÈME 2016

LE PORTRAIT

VERNISSAGE

LE JEUDI 28 AVRIL À 17H30 AU COLLÈGE LÉO LAGRANGE

UN PARCOURS-PROMENADE DANS LES ARTS

ÉCOLE JEAN MARIDOR ÉCOLE JULES MASSENET BIBLIOTHÈQUE LIRE AU HAVRE COLLÈGE LÉO LAGRANGE ÉCOLE FERDINAND BUISSON ÉCOLE PAUL ET VIRGINIE

COLLÈGE LÉO LAGRANGE CHAAP Le Havre Lire au Havre MuMa Le Havre Le Portique

Créer
S'exprimer
Développer un esprit critique
Exposer
S'exposer
S'ouvrir à l'altérité
Collaborer
Être valorisé
S'épanouir
S'émanciper

Donner à tous les élèves
un accès démocratique et
équitable aux arts et à la
culture

II. L'ENSEIGNEMENT ET LES APPRENTISSAGES EN ARTS PLASTIQUES

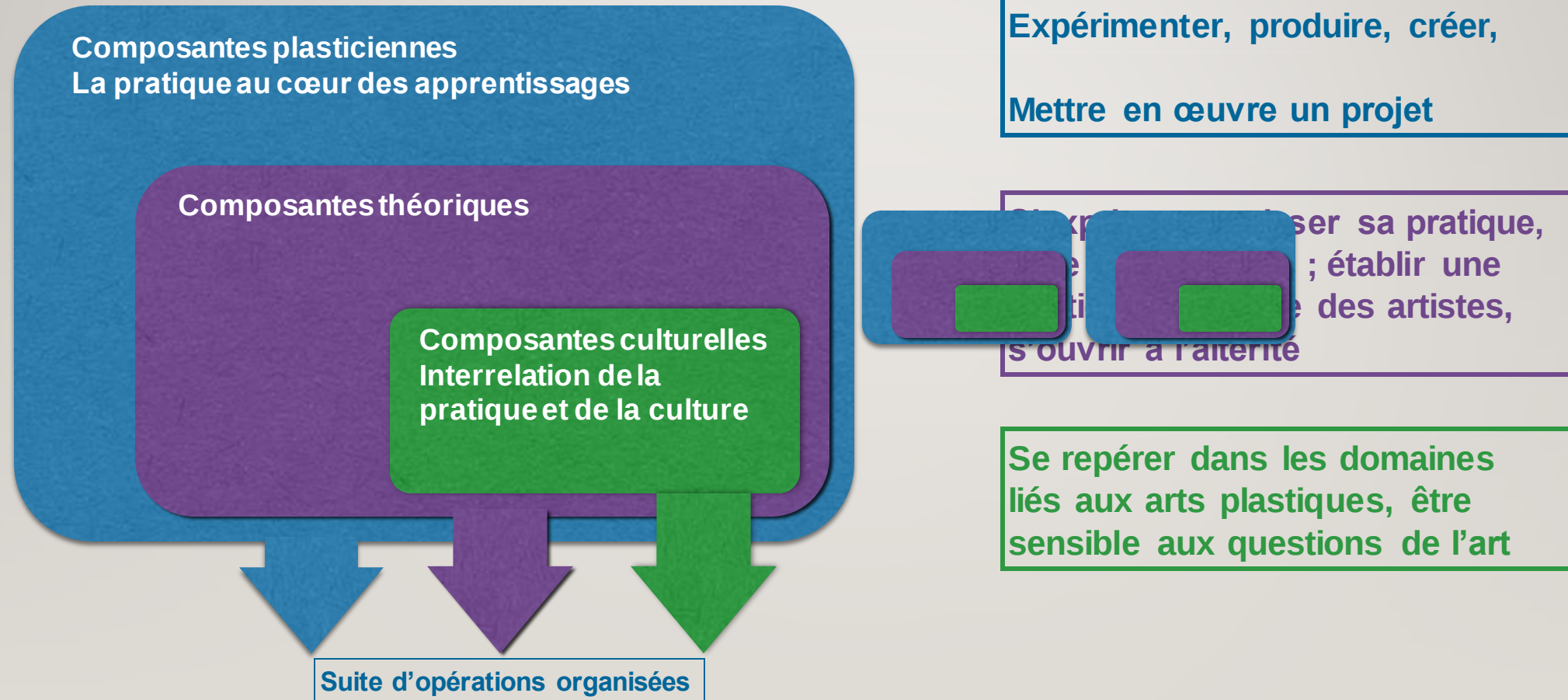
UNE ÉDUCATION DE LA SENSIBILITÉ PAR LA SENSIBILITÉ



1. LES FONDAMENTAUX



LA SÉQUENCE, UNITÉ D'ENSEIGNEMENT



DES NOTIONS :

- forme, espace, lumière, couleur, matière, corps, geste, support, outil, temps.

DES PRATIQUES ARTISTIQUES VARIÉES ET OUVERTES AUX ÉVOLUTIONS :

- bidimensionnelles,
- tridimensionnelles,
- image fixe et animée,
- et création artistique numérique en cycle 4.



3 GRANDES QUESTIONS PAR CYCLE AU COLLÈGE

- **Cycle 3**

La représentation plastique et les dispositifs de présentation

Les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace

La matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre

- **Cycle 4**

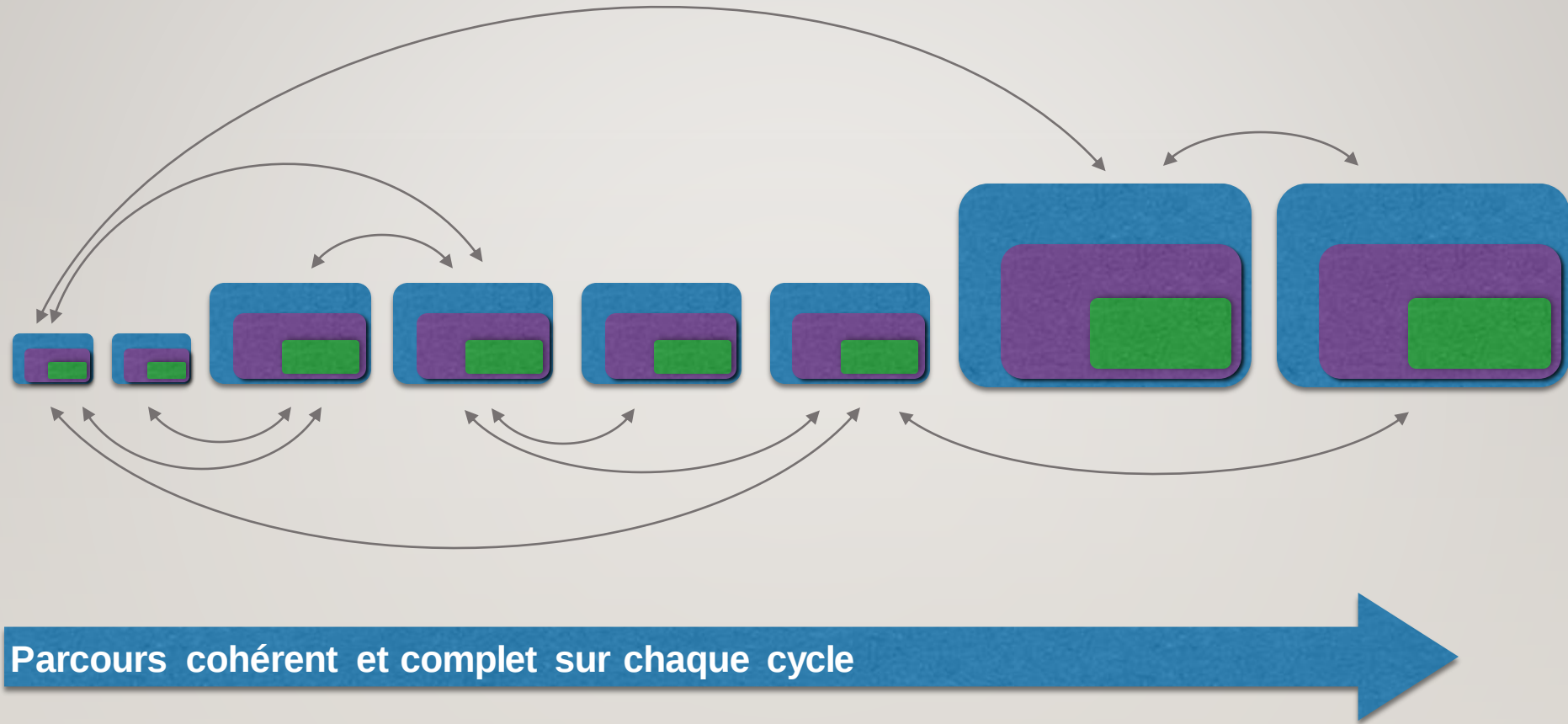
Le représentation ; images, réalité et fiction

La matérialité de l'œuvre ; l'objet et l'œuvre

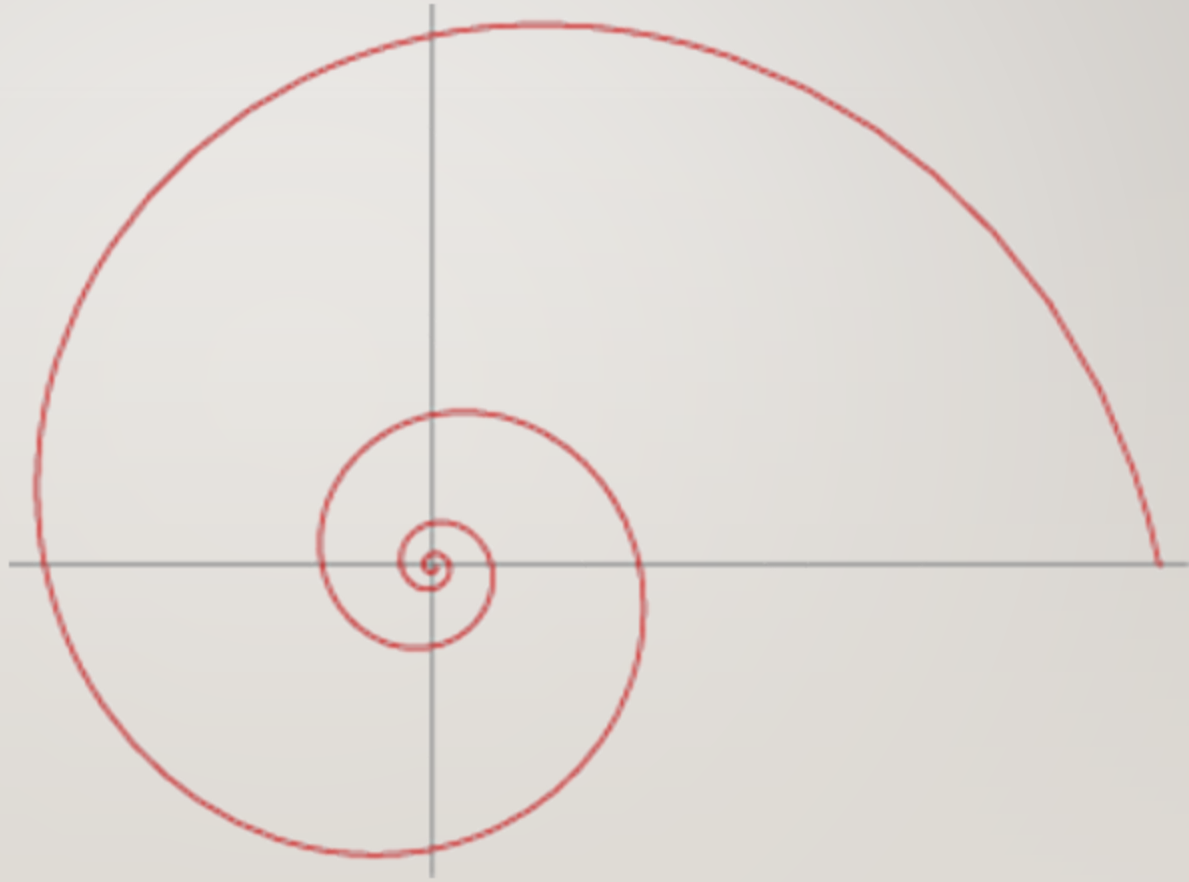
L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur



LA LOGIQUE CURRICULAIRE



LA PROGRESSION SPIRALAIRE



2. AU COMMENCEMENT EST LA COMPÉTENCE

Qu'est-ce qu'une compétence ?

Extrait du décret n° 2015-372 du 31-3-2015

« Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. »

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/64/1/22_RA16_C4_APLA_approche_par_compétences-partie3-travailler-compétences_DM_625641.pdf



Les situations d'enseignement et d'apprentissage en arts plastiques se construisent, se mettent en œuvre et s'animent par compétences.

L'enseignement et les apprentissages en arts plastiques permettent d'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, compétences et de culture, ainsi que des compétences disciplinaires.



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture - 2015

« Ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire »

Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer

Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre

Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen

Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Domaine 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine



Les compétences de la discipline des arts plastiques

- Expérimenter, produire, créer
- Mettre en œuvre un projet artistique
- S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité
- Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art



3. LA SITUATION PROBLÈME EN ARTS PLASTIQUES

La situation problème en arts plastiques assure un enseignement et des apprentissages par compétences.

- Le professeur d'arts plastiques met à la portée de l'élève un problème à résoudre et l'accompagne pour que l'élève résolve ce problème par lui-même.



4. LA VERBALISATION COMME MOYEN D'APPRENTISSAGE

La verbalisation consiste en **l'explicitation orale par l'élève de sa pratique et de ses émotions**, en portant régulièrement un regard intérieur sur lui-même. Elle permet à l'élève et au professeur de **prendre conscience des opérations mentales invisibles que l'élève a effectué pour résoudre le problème**.

Grâce à la verbalisation le professeur comprend le cheminement intellectuel et physique de l'élève. Il identifie les difficultés qui empêchent l'élève de résoudre le problème, d'accomplir la tâche complexe et d'acquérir, *in fine*, la compétence.

La verbalisation régule les apprentissages et relève d'une pratique orale d'**évaluation formative**. Lorsqu'elle est bien menée collectivement, la verbalisation **développe l'écoute, l'empathie, l'ouverture à l'altérité et la pensée divergente**.



Verbalisation

Demande

PRATIQUE RÉFLEXIVE

Evaluations

Le mot « pratique » est un ensemble plus large que la seule production plastique : elle inclut le *faire* plasticien (action) et les *questions* qu'on se pose (réflexion).

5. L'ÉVALUATION

La dynamique de l'évaluation articule des dimensions diagnostiques, formatives, sommatives et certificatives. « Cette articulation ne signifie pas pour autant que ces trois dimensions sont d'un égal volume. Ainsi en arts plastiques la dynamique de **l'évaluation formative est prépondérante**. Elle s'exerce **sur l'ensemble d'une séquence** et elle est une **préoccupation globale à l'échelle du cycle**. »

« L'évaluation formative est un **processus d'évaluation continue** ayant pour objet d'assurer la progression de chaque individu dans une démarche d'apprentissage, avec **l'intention de modifier la situation d'apprentissage ou le rythme de cette progression, pour apporter [s'il y a lieu], des améliorations ou des correctifs appropriés**. »

Gérard Scallon, *L'évaluation formative des apprentissages*, Tome 1 : La réflexion, Québec, P.U.L., 1998, p.155



6. LA PENSÉE DIVERGENTE

La pratique artistique développe la démarche de projet, l'initiative et l'autonomie des élèves. Elle concourt à **l'émergence de la pensée divergente**, " [...] *condition de la **créativité**, de la **liberté de pensée et d'agir**, de l'exercice du **jugement critique** et de **l'ouverture d'esprit**. Plus intuitive, induisant la capacité à chercher, à s'étonner, elle intègre l'errance, la possibilité de prendre des chemins de traverse ou de commettre des erreurs [...] ."*

Face au problème artistique, le professeur d'arts plastiques n'attend pas des élèves une réponse unique. Au contraire, il les amène dans une démarche exploratoire à créer des productions personnelles et différentes **concourant à la prise en compte et à la valorisation de leur diversité**.

LES CONCOURS POUR DEVENIR ENSEIGNANTS D'ARTS PLASTIQUES

Des concours nationaux très sélectifs



DEUX CONCOURS EXTERNES POUR DEVENIR ENSEIGNANT

- Le **CAPES externe** d'arts plastiques dans l'enseignement public / **CAFEP-CAPES** dans l'enseignement privé

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré

- Niveau requis Bac + 5 / Master II
- **Préparation au concours du CAPES en M1 ou M2** arts plastiques à l'**INSPE** – Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- **115 public et 16 privé postes** offerts en 2021 en France
- Taux de réussite au concours : **16,62 % public et 12,7 % privé** à la session 2020
- **1 450€** salaire net échelon 1, 18 heures devant élèves par semaine, 18 classes

- L'**agrégation externe** d'arts plastiques dans l'enseignement public

- Niveau requis Bac + 5 / Master II
- **Après l'obtention d'un Master II préparation au concours de l'agrégation à l'INSPE** – Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- **20 postes** offerts en 2020 en France
- Taux de réussite au concours : **7,14 %** à la session 2020
- **1 670€** salaire net échelon 1, 15 heures devant élèves par semaine, 15 classes



CAPES D'ARTS PLASTIQUES EXTERNE

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

- **Epreuves d'admissibilité : écrit et pratique**
 - **Épreuve de culture artistique et plastique** - Durée : 6 heures, coefficient 1, le programme de cette épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée.
 - **Épreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention**, durée : 8 heures, coefficient 1, production bidimensionnelle impérativement au format grand aigle accompagnée d'une note d'intention.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

- **Epreuves d'admission : orale et pratique**
 - **Épreuve de mise en situation professionnelle**, durée de la préparation : 3 heures, durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), coefficient 2, en lien avec un domaine artistique au choix du candidat (architecture-paysage, arts appliqués-design, cinéma-art vidéo, photographie, danse, théâtre, arts numériques).
 - **Épreuve à partir d'un dossier : réalisation d'un projet de type artistique**, durée de la préparation (projet et réalisation) : 5 heures, durée totale de l'épreuve : 40 minutes (exposé [présentation par le candidat de son travail] : 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes), coefficient 2, production bi ou tridimensionnelle, achevée ou projet.

AGREGATION EXTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

- **Epreuves d'admissibilité : écrit et pratique**
 - **Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art**
Durée : 6 heures
Coefficient 1,5
 - **Épreuve écrite d'histoire de l'art**
Durée : 6 heures
Coefficient 1,5
 - **Épreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention**
Durée : 8 heures
Coefficient 3

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

- **Epreuves d'admission : orale et pratique**
 - **Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique**
Durée de l'épreuve :
 - élaboration du projet (comportant ou non des indications écrites) mis sous scellés : 6 heures
 - réalisation du projet : 2 journées de 8 heures
 - exposé (présentation par le candidat de son travail) : 10 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes (durée totale : 30 minutes)Coefficient pour l'ensemble de l'épreuve : 3
 - **Leçon**
Durée de la préparation : 4 heures 30
Durée de l'épreuve : 1 heure 20 maximum (exposé : 40 minutes, entretien : 40 minutes)
Coefficient 3
 - **Entretien de cultures artistiques**
Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum
Coefficient 2

APRÈS LA RÉUSSITE AUX CONCOURS EXTERNES

Pour obtenir le statut de professeur certifié ou agrégé, en plus de la réussite au CAPES ou à l'agrégation externes, il faut nécessairement :

- Effectuer, en tant que fonctionnaire stagiaire, un stage rémunéré d'un an à l'issue duquel un jury déterminera si vous pouvez, ou non, être titularisé.
- Détenir, pour les concours dont la réglementation le prévoit, un diplôme de MASTER II ou un titre équivalent.
- Si vous êtes reçu au concours externe du CAPES et ne disposez pas de diplôme de MASTER II, vous devrez vous inscrire en deuxième année (M2) du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) lors de votre année de stage et ne pourrez être titularisé que si votre diplôme est validé (les candidats dispensés de diplôme ne sont pas concernés).



DEUX CONCOURS INTERNES POUR DEVENIR ENSEIGNANT

- Le **CAPES interne** d'arts plastiques dans l'enseignement public / **CAER - CAPES** dans l'enseignement privé
- Concerne certaines personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans d'exercice de service public et qui détiennent une licence (ou équivalent). Dans certains cas, vous pouvez être dispensé de diplôme pour vous inscrire au concours
- **Préparation en formation continue**
- **37 postes publics et 38 privé offerts** en 2020
- Taux de réussite au concours : **25,69 % public et 36,54 % privé** à la session 2020
- 18 heures devant élèves par semaine, 18 classes
- Une année de stage à temps plein.
- L'**agrégation interne** d'arts plastiques dans l'enseignement public / **CAERPA** dans l'enseignement privé
- Concerne les fonctionnaires, pouvant justifier de cinq ans d'expérience de services publics et détenant un master (ou équivalent).
- **Préparation en formation continue**
- **20 postes dans le public et 3 postes dans le privé** offerts en 2020
- Taux de réussite au concours : **7,27 % dans le public et 6,67 % dans le privé** à la session 2020
- 15 heures devant élèves par semaine, 15 classes

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

L'épreuve est notée de 0 à 20. La note zéro est éliminatoire.

- **Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep)**

Coefficient 1

- Le dossier de Raep comporte deux parties de 2 et 6 pages dactylographiées + 1 à 2 exemples de document ou travaux n'excédant pas 10 pages.
- **Dossier à faire authentifier par le chef d'établissement et à envoyer au mois de novembre !**

L'épreuve est notée de 0 à 20. La note zéro est éliminatoire.

- **Épreuve d'admission : épreuve professionnelle**

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2
- Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

ATELIERS AU CHOIX

- **Atelier 1 : rédigez la première partie du dossier RAEP afin de se présenter au concours du CAPES interne :**

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Outil : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- **Atelier 2 : concevoir une séquence d'arts plastiques pour la seconde partie du dossier RAEP afin de se présenter au concours du CAPES interne.**
- **Outil :** fiche séquence d'arts plastiques vierge

RESSOURCES

Les ressources d'accompagnement des cycles 3 et 4 d'arts plastiques

<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressource-s-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressource-s-d-accompagnement-arts-plastiques-c4.html>

Les programmes d'arts plastiques en collège et lycée



[Institut Français de l'éducation](#)

[Dossiers de veille de l'Ifé](#)